



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0081

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Océane CATHAUD Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

Objet :	Accueils de Loisirs Sans Hébergement : mise en place de tarifs spécifiques en cas de non-annulation des repas et pour les activités avec transport - modification du règlement intérieur
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Vu la nécessité d'organiser au mieux la gestion des repas à l'accueil de loisirs sans hébergement, afin d'éviter le gaspillage alimentaire et de garantir une bonne gestion budgétaire du service ;

Délibération n° DEL_2025_0081 du lundi 30 juin 2025

Considérant que l'absence de l'annulation des repas dans les délais fixés engendre un coût pour la collectivité ;

Considérant qu'il convient d'inciter les familles à respecter les délais d'annulation des repas ;

Considérant le coût des transports lors des activités spécifiques ;

Il est proposé d'instaurer deux nouveaux tarifs au sein des activités extrascolaires qui sont mis en place comme dans le tableau ci-dessous et de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Facturation des repas en cas d'annulation hors délais	6,20 €
Tarifs des activités spécifiques avec transport <i>(pour toutes familles quelque soit leur provenance géographique et leur quotient familial)</i>	5 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Solidarité - Lien social - Personnes âgées du 17/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place de tarifs spécifiques en cas de non-annulation des repas à l'accueil de loisirs dans les délais impartis et pour les activités avec un transport, présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à modifier le règlement intérieur pour tenir compte des nouveaux tarifs,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures liées à ces tarifs,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces se rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025